



DOSSIER

L'autonomie des fermes céréalières bio du Grand Est



PORTRAIT DU MOIS

**Rencontre avec Anne Ney,
éleveuse de volailles bio à
Manonvillers (54)**

**CONNAISSEZ-
VOUS SOLIDARITÉ
PAYSANS ?**

page 3

**INSCRIVONS L'AB
AU COEUR DE LA
POLITIQUE DE
L'EAU**

page 4

**UTILISER LES
PLANTES EN
ÉLEVAGE :
QUELLE EST LA
LÉGISLATION ?**

page 12

**LE LAIT DE FOIN
STG : BIENTÔT
DISPONIBLE AUSSI
EN FRANCE.**

page 14



twitter.com/bioGrandEst



facebook.com/agriculturebioGE

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

• Connaissez-vous Solidarité Paysans ? _____ p. 3

• Aide au remplacement pour motif de formation _____ p. 3

NOTRE RÉSEAU

• Inscrivons l'AB au coeur de la politique de l'eau _____ p. 4

• Salon La terre est notre métier _____ p. 5

DOSSIER

• L'autonomie des fermes céréalières bio du Grand Est _____ p. 6

PORTRAIT

• Rencontre avec Anne Ney, éleveuse de volailles bio à Manonvillers (54) _____ p.10

TECHNIQUE ET FILIÈRES

• Variétés anciennes : année d'averses, année de verse _____ p. 12

• Utiliser les plantes en élevage : quelle est la législation ? _____ p. 13

• Le lait de foin STG : bientôt disponible aussi en France. _____ p. 14

ANNONCES

AGENDA

EDITORIAL



Jean Paul SIMONNOT
Président d'Agrobio en
Champagne
productions végétales

Mon passage en bio m'a permis de faire évoluer mon système vers le plus d'autonomie possible.

Pour atteindre cet objectif, j'ai dû mettre en place des alternatives agronomiques qui m'ont permis de réduire significativement l'achat de matières organiques. L'association de céréale/légumineuse et les couverts végétaux participent à la préservation de la fertilité des sols tout en réduisant les apports de fertilisants organiques. La rotation longue avec alternance de cultures d'hiver de printemps avec des cultures étouffantes contribuent

à limiter l'enherbement.

Les semences fermières représentent une part importante de l'autonomie des systèmes céréalières bio, mais il faut faire attention à la propreté des lots (trilage minutieux) et à la qualité sanitaire notamment pour la carie sur le blé (test carie indispensable pour lot destiné à la semence). Cette année encore il y a des cas de carie dans les parcelles. Il est important de renouveler régulièrement ses lots de semences en achetant une part de semences certifiées chaque année. Pour le blé ou le triticale il peut être opportun d'effectuer des mélanges variétaux afin de limiter le risque de chute de rendements lié à une variété. Les mélanges variétaux permettent d'avoir une régularité de rendement et de qualité.

Savoir stocker et trier une grande partie de sa récolte permet de la valoriser au mieux. On a beaucoup de cultures différentes avec des petits volumes en bio c'est pourquoi ces installations paraissent incontournables pour la pérennité de nos fermes.

Le dernier aspect de l'autonomie est d'assurer ses débouchés : il est conseillé d'avoir trouvé son débouché avant la mise en culture ! Cela permettra aux filières bio de vivre et de grandir grâce à l'anticipation des volumes.



• **Bio en Grand Est** •

Complexe agricole du Mont-Bernard
Bât. France Luzerne
51 000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03 26 64 96 81

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Julien SCHARSCH

Co-rédacteurs en chef : Nadine PIBOULE et Sébastien DUSOIR

Crédit Photos : CGA de Lorraine, OPABA, FRAB Champagne-Ardenne, GRAB

Impression : SharePrint

Publication gratuite

Réalisé avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, du Conseil Régional Grand Est et de la DRAAF

Numéro : 08-juin 2018

ISSN : 2558-7668

NOUS CONTACTER :
com.biograndest@gmail.com

LES TWEETS DE LA BIO

 **FNAB @FNAB_BIO**
FNAB A RETWEETÉ IFOAM EU

"Nous y étions pour parler des usages du #cuivre en #agriculture #biologique : pratiques de réduction et besoins des producteurs bio. IFOAM EU @IFOAMEU

As part of the 'Copper in #Agriculture' conference yesterday at the @Europarl_EN, our Deputy Director / Policy Manager, Eric Gall, presented the #organic approach to plant health care. ", @FlorentGuhl au @SYRPAcom #agriculturebio #AB
 16 juil. 2018

 **ALIM'AGRI @MIN_AGRICULTURE**

[Etude] Les Français toujours plus concernés par leur #alimentation .

Le #bio en pleine croissance

Des acheteurs de plus en plus impliqués dans les questions sociales.

Les Français responsables devant leurs fourneaux [http://agriculture.gouv.fr/les-francais-toujours-plus-concernes-par-leur-alimentation ...](http://agriculture.gouv.fr/les-francais-toujours-plus-concernes-par-leur-alimentation...)
 25 juillet 2018

Suivez l'actu de la bio sur :
<https://twitter.com/bioGrandEst>

CONNAISSEZ-VOUS SOLIDARITÉ PAYSANS ?

Depuis une quinzaine d'année, l'agriculture a connu de fortes mutations avec pour conséquences une fragilisation d'un grand nombre d'agriculteurs. À des difficultés économiques se greffe une souffrance psychique, avec en particulier un nombre de suicides important dans ce secteur d'activité.

A partir d'une situation de fragilité, il faut peu de choses pour basculer dans l'engrenage des difficultés. Il suffit d'une chute brutale des prix, d'un financement inadapté, d'un problème familial ou de santé. L'agriculteur se trouve alors très rapidement en rupture avec son environnement. Viennent ensuite l'isolement, le sentiment d'échec personnel, le risque de perdre un outil de travail auquel il est affectivement attaché, les menaces sur la maison d'habitation, l'impossibilité de trouver seul une issue. Pour accompagner et défendre les familles, aider les agriculteurs à faire valoir leurs droits en justice, préserver l'emploi, des agriculteurs ont réagi et créé l'association Solidarité Paysans. L'action d'accompagnement se fait dans une stricte confidentialité et peut durer dans le temps. Œuvrant depuis de nombreuses années en Lorraine, elle a fait son apparition en Champagne Ardenne en 2016 et en Alsace en 2017.

Si vous rencontrez des agriculteurs qui vous parlent de leurs difficultés ou si vous pensez être concerné, n'hésitez pas à contacter Solidarité Paysans :

Alsace - Tel : 07 69 03 89 75, courriel : solidaritepaysansalsace@zaclys.net

Champagne-Ardenne - Tel : 06 41 98 80 81, courriel : solidaritepaysans5108@laposte.net

Lorraine - 06 74 71 04 85, courriel : solidaritepaysans5108@laposte.net



Solidarité Paysans

AIDE AU REMPLACEMENT POUR MOTIF DE FORMATION

Vous ne le savez peut-être pas mais si vous êtes inscrits à une formation ou à une action de développement agricole, vous pouvez bénéficier d'une aide au remplacement.

Ce remplacement sera adapté à vos besoins : le salarié mis à votre disposition aura les compétences que vous recherchez. Le remplacement sera effectif le jour de la formation et de l'action, ou dans les 3 mois qui suivent.

Le remplacement est financé en partie, les aides suivantes sont proposées dans ce cadre :

- 105 €/jour de remplacement avec possibilité d'un remplacement sur la demi-journée (la formation ou l'action doivent être en lien avec les orientations du Programme Régional de Développement Agricole et Rural)
- Des aides départementales complémentaires possibles.
- Cumul avec le crédit d'impôt formation de 40 heures par an.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre service de remplacement :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| - Ardennes : 03 24 58 36 95 | - Meuse : 03 29 83 30 46 |
| - Aube : 03 25 46 06 74 | - Moselle : 03 87 66 12 83 |
| - Marne : 03 26 04 74 19 | - Vosges : 03 29 82 59 40 |
| - Haute-Marne : 03 25 35 03 27 | - Bas-Rhin : 03 88 19 17 02 |
| - Meurthe-et-Moselle : 03 83 26 50 36 | - Haut-Rhin : 03 89 22 28 30 |



S. DUSOIR / FRAB Champagne Ardenne

Trouver le temps de se former est important. Faire appel au service de remplacement peut vous aider à suivre des formations.





BRÈVES

QUELQUES REMPLACEMENTS AU SEIN DE L'ÉQUIPE GRAND EST

Nadine PIBOULE a pris ses fonctions au CGA de Lorraine en 2004. Ces missions ont évolué avec le temps. Elle a fait le choix de s'absenter



Matthieu BURGAUD

pour un congés formation afin de suivre une licence Pro en communication. En son absence, Matthieu BURGAUD assurera ses missions sur la communication en binôme avec Sébastien DUSOIR.



Aziliz HAYER

Aziliz HAYER, ancienne stagiaire au CGA de Lorraine, rejoint une nouvelle fois l'équipe début septembre pour une mission de 3 mois. Elle aura un travail d'enquête à réaliser pour suivre et analyser le développement de l'AB.



Mathilde Le TRAOU

En Champagne Ardenne, Félicia DOR arrivée en poste en 2017 s'absente pour un congés maternité. Mathilde LE TRAOU a réalisé son stage de fin d'étude au sein de la FRAB Champagne Ardenne. Elle restera dans l'équipe à la fin de son stage pour la remplacer.

Par ailleurs Emmanuel RIEFFEL de l'OPABA quitte ses fonctions après 2 ans d'implication sur les dossiers structuration filières bio locales et RHD. Le recrutement pour son remplacement est en cours pour une prise de poste en septembre-octobre.

ERRATUM : BIOLAIT N'ÉTAIT PAS SUR LA CARTE

Dans le dossier « Les OP laitières bio : la voix des éleveurs » des Lettres AB 09, nous avons illustré le texte en page 7 avec une carte permettant de localiser les OP en France. Biolait ne figure pas sur la carte. Or Biolait est bien une OP implantée au niveau national, d'où la difficulté de la localiser sur la carte.

INSCRIVONS L'AB AU COEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Les agences de l'eau œuvrent actuellement à la rédaction de leurs XI^{ème} programmes d'intervention qui s'appliqueront à partir de janvier prochain. Et malgré le contexte de forte pression budgétaire, l'enjeu est de taille, car la reconquête de la qualité de la ressource en eau est un défi d'ampleur auquel l'action publique n'a pas permis de répondre à ce jour. En effet, les objectifs fixés par la directive cadre de l'eau (DCE) relatifs au bon état des eaux à l'horizon 2015 n'ont pas été atteints.

Face à ce constat, le réseau FNAB souhaite insister sur l'importance d'un redéploiement des moyens vers des solutions efficaces, exemplaires et innovantes, à la hauteur des objectifs annoncés.

Le système de production agricole biologique, notamment parce qu'il proscrit l'utilisation d'engrais minéraux et de produits phytosanitaires de synthèse, répond à un grand nombre des enjeux prioritaires des Agences de l'Eau, en premier lieu concernant la protection de la ressource en eau (en qualité et quantité), mais également dans la préservation de la biodiversité (milieux aquatiques, zones humides, biodiversité terrestre, biodiversité marine) ou la lutte contre le réchauffement climatique (moindres émissions de GES et meilleure résilience à ses effets). Ces éléments ont été confirmés et évalués scientifiquement par l'étude menée par l'INRA et l'ITAB à la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, « Quantifier et chiffrer économiquement les externalités de l'agriculture biologique ? », publiée en novembre 2016.

La FNAB appelle à un soutien politique, financier et technique renouvelé des Agences de l'Eau en faveur du développement de l'agriculture biologique, au travers de leur XI^{ème} programmes d'intervention, afin d'en faire des outils pour la transition agricole et ses externalités plurielles, et en premier lieu pour ce qui touche à la préservation et la reconquête de la qualité de l'eau.

Cela implique une participation au financement des aides bio (au-delà des 150 millions d'euros annoncés par le Ministre de l'Agriculture pour la conversion), un appui aux projets bio territoriaux portés par les collectivités locales et un soutien à la structuration des filières bio durables et équitables. Ceci répondrait entièrement aux critères de sélectivité exprimés par le Ministre Nicolas HULOT dans son courrier daté du 28 novembre 2017 aux présidents des Agences de l'Eau, tels que la priorisation vers des aides «au changement durable de pratiques» et «recentrées sur les projets plus efficaces au regard des priorités

fixées».

Pour y voir plus clair, la FNAB a souhaité préciser dans un document ses « 3 recommandations pour inscrire l'agriculture biologique au coeur des XI^{ème} programmes d'intervention des Agences de l'Eau» (document disponible sur le site : www.fnab.org)





SALON LA TERRE EST NOTRE MÉTIER



Après une première édition nouvelle formule réussie en 2016, le Salon La Terre est Notre Métier entend poursuivre sa lancée. Les 26 et 27 septembre prochains, ce sont 150 exposants et 8000 visiteurs qui sont attendus à Retiers pour le salon du réseau FNAB.

35 conférences, 6 ha de démonstrations, cabaret des savoir-faire paysans...

Côté programme, le salon reprend sa formule habituelle. Un programme de 35 conférences Filières, Technique et Recherche sera au cœur du salon et abordera aussi bien les nouveaux partenariats commerciaux à construire autour des filières bio que les derniers résultats de recherche. Ce programme sera complété par des conférences exposants. Le Cabaret des savoir-faire paysans proposera quant à lui des échanges techniques entre producteurs autour de 9 thématiques techniques.

Les démonstrations auront la part belle, puisque le pôle démonstration va passer de 4,5 à 6 ha. «*Le but est de montrer aussi bien des outils basiques de désherbage mécanique en action que les dernières nouveautés en terme de robotique.*» explique Gâetan Johan, responsable du Pôle technique et démonstration. Ces démonstrations seront accompagnées de nombreuses vitrines variétales. «*On travaille notamment sur des couverts végétaux, des mélanges prairiaux et la mise en place d'un espace de betteraves plantées en minimottes*», détaille Gâetan. Cette année le Pôle sol viendra enrichir le Pôle Démonstration. Un programme dédié à l'enseignement agricole sera également mis en place, comme lors de l'édition précédente. Ce programme, organisé autour de conférences témoignages visites de fermes et visite du Pôle Démonstration est l'occasion de sensibiliser les futurs professionnels à l'agriculture biologique. C'est dans cette logique que ces journées sont rebaptisées «*La Terre est Notre Futur Métier*».

Deux nouveautés

Deux nouveautés viennent s'ajouter au programme cette année. D'abord un Pôle Sol. Situé sur le Pôle Démo, ce chemin de la connaissance vous permettra de découvrir le fonctionnement, la richesse et la diversité des sols. Autour de mini-conférences, d'ateliers, d'une fosse pédagogique et d'expositions, tout sera mis en oeuvre pour décortiquer le fonctionnement du sol et les pistes de travail pour le préserver.

Enfin des rendez-vous d'affaires viendront enrichir le programme. Organisés en partenariat avec le Synabio, ces rendez-vous courts visent à mettre en relation des agriculteurs et des entreprises sur le salon.



A. BESNARD/ FRAB Bretagne

BRÈVES

VIGNE BIO OUVERTE AVEC LE GRAND REIMS

Le 28 juin dernier, la FRAB Champagne-Ardenne, en partenariat avec l'ACB, la Chambre d'Agriculture de la Marne et le Grand Reims ont organisé une Vigne Bio Ouverte chez Thomas Perseval à Chamery, dans la Marne.

Une vingtaine de personnes, dont une forte majorité de viticulteurs conventionnels se sont déplacés afin d'échanger autour de la conversion en viticulture biologique.

Suite à une présentation théorique des démarches à suivre, Thomas Perseval est revenu sur les différentes réussites et difficultés de son parcours, ce qui a permis aux participants de poser toutes leurs questions, majoritairement d'ordre techniques. A la suite, les discussions ont continué dans une parcelle de vigne.

En début de présentation, Sandrine Coudert, du Grand Reims a présenté les différents enjeux autour de la qualité de l'eau et notamment les effets des pollutions dues aux nitrates et aux pesticides, ce qui a permis aux participants de mieux connaître les conséquences des pratiques agricoles et viticoles dans leur secteur et les différentes pistes d'actions mises en place afin de réduire cet impact.



C. VIDIE / FRAB Champagne - Ardenne





L'AUTONOMIE DES FERMES CÉRÉALIÈRES BIO DU GRAND EST

Les céréaliers bio du Grand Est sont en recherche permanente d'autonomie, un des piliers majeurs de la pérennité de leur ferme. Le maintien de la fertilité, les semences paysannes, le triage et stockage à la ferme et enfin la maîtrise de sa commercialisation sont des aspects importants à discuter lorsque l'on parle de système autonome. Nous pouvons également interpréter ce terme d'autonomie à travers différentes échelles, de l'autarcie de la ferme à l'autonomie d'un territoire, mais aussi sous différents angles comme l'autonomie gagnée par l'échange entre collègues (échanges techniques ou mutualisation d'outils à but commercial).

GÉRER LA FERTILITÉ DE SON SOL SUR LE LONG TERME

Adapter ses pratiques en fonction de son système

On connaît les avantages de l'élevage : il permet la valorisation des prairies temporaires, source de matières organiques (stockage des éléments sous forme de fumier ramené sur les cultures exigeantes). Il permet aussi de valoriser une céréale enherbée en vert, et des mélanges de céréales-protéagineux (pas de triage nécessaire). Sans élevage, il est conseillé de combiner tous les leviers agronomiques connus dans le but de gérer l'enherbement et la fertilité sur le long terme.

Construire sa rotation doit donc respecter quelques règles fondamentales :

- Insérer des légumineuses dans la rotation (pour l'apport azoté)
- Alternier les familles de cultures d'une année sur l'autre
- Alternier les cultures d'hiver et de printemps
- Introduire des cultures dites « nettoyantes » (luzerne, chanvre etc...)
- Respecter les délais de retour de chaque culture
- Faire des faux semis et des semis tardifs si possible, etc...

Les rotations les plus diversifiées seraient donc les plus résilientes en terme agronomique, encore faut-il avoir un débouché pour toutes les cultures.



Arnaud Schmitt du GAEC des raillis est céréalier bio à Nançois-le-Grand (55) depuis 2010.

« je sème mes couverts comme je sème mon blé »

Pour progresser, rien de mieux que l'échange technique entre pairs. C'est avec cette approche qu'un groupe de producteurs lorrains, principalement des céréaliers meusiens, travaille depuis 2015 sur l'amélioration de la fertilité grâce aux couverts végétaux et à la diminution du travail du sol.

Un des objectifs principaux est le maintien de la matière organique dans des conditions de

minéralisation optimales, c'est-à-dire en surface. Ainsi, on tente de limiter le labour, qui dilue la matière organique en profondeur, aux situations où les adventices annuelles deviennent envahissantes. En juin, un voyage d'étude à l'ISARA Lyon nous a confirmé que quelques adventices (moins d'1t de MS/ha) ont peu d'effets sur les rendements, mais aussi que l'arrêt du labour en bio n'est pas simple, notamment en cas de dégâts sur la structure du sol. Sur ce point, on peut miser sur la biologie : les vers de terre, qui créent la porosité, et les couverts végétaux, qui structurent par leurs racines et nourrissent... les vers de terre. A force d'essais, de voyages d'étude, et d'échanges, le groupe s'est forgé quelques règles de décision empiriques. Ainsi, la "règle des 12°C" nous dit de ne pas travailler le sol (et notamment labourer) quand l'activité biologique est forte, c'est-à-dire au-delà de 12°C. Attendre le froid évite une minéralisation importante de la matière organique à un moment où elle sera lessivée, et la destruction des organismes vivants. Arnaud Schmitt, un des céréaliers du groupe, porte une attention toute particulière à ses couverts végétaux, en anticipant l'achat et la production des semences : "je sème les couverts comme je sème mon blé". Pour réussir, il applique la "règle du 13 août" : un couvert avec un mélange diversifié peut coûter 100€/ha (semences et travaux), il doit donc être rentable. La rentabilité d'un couvert se mesure à la biomasse produite, qui permettra de gérer les adventices, d'améliorer la structure et d'éviter le lessivage des éléments. Un couvert diversifié (au moins 3-4 espèces, dont une légumineuse) semé avant le 13 août reçoit 1200°C jusqu'au 1er novembre en Lorraine, et peut atteindre 2t de MS/ha. Il capte alors 35 uN et 50 uK. Avec un engrais bio à 3€/uN, cela fait au moins 105€ d'économisés rien que pour l'azote. Enfin, bien réfléchir en amont sa rotation permet d'éviter le lessivage et de valoriser l'azote, par exemple en mettant une culture de printemps derrière la luzerne. Celle-ci peut en effet minéraliser plus de 100UN la première année après sa destruction : un blé ne valorise pas une telle quantité d'azote à l'automne, et une partie serait inévitablement lessivée.

POUVOIR STOCKER ET TRIER TOUTES SES CULTURES

C'est un métier qu'il faut réapprendre si l'on souhaite maîtriser cette étape. Il est fondamental de prévoir le stockage en amont de la récolte. Il se raisonne en fonction des produits à stocker (espèces, quantités, spécificités), du débouché et du type de stockage (court ou long).

Le stockage d'une denrée récoltée commence au champ. Stocker un grain mûr et sec (15% d'eau pour les céréales et protéagineux, 9% pour les oléagineux) et nettoyer la moissonneuse sont les principes de base. Pour le stockage, à proprement parler, les équipements sont variés et dépendent du contexte de la ferme et des objectifs de l'agriculteur. Un nettoyeur-séparateur reste l'équipement de base pour assurer la suite des étapes. Cela permet de limiter l'échauffement du tas, la persistance d'humidité et les contaminations : votre lot sera plus homogène, ainsi que le poids spécifique. En outre, la propreté du lot facilite grandement le séchage et le refroidissement par ventilation. Attention, ventilation ne veut pas dire séchage. Pour certaines cultures comme le sarrasin, l'utilisation d'un séchoir permet de « sauver » la récolte. Avec une bonne ventilation on peut toutefois conserver des grains ne dépassant pas 16% d'humidité pour les céréales, 17% pour les pois et 10% pour les oléagineux et les ramener aux normes. Dans l'objectif d'obtenir les grains les plus valorisables possibles, un groupe d'agriculteurs dans le Nord de l'Alsace monte un projet de stockage collectif multi-espèces.

Pour aller plus loin sur le stockage et le triage des céréales à la ferme



Le réseau Bio en Grand Est en partenariat avec PROBIOLOR a réalisé une fiche complète sur le stockage et le triage des céréales à la ferme en bio.

Deux témoignages de producteurs bio viennent compléter des éléments techniques.

Elle est disponible sur simple demande !

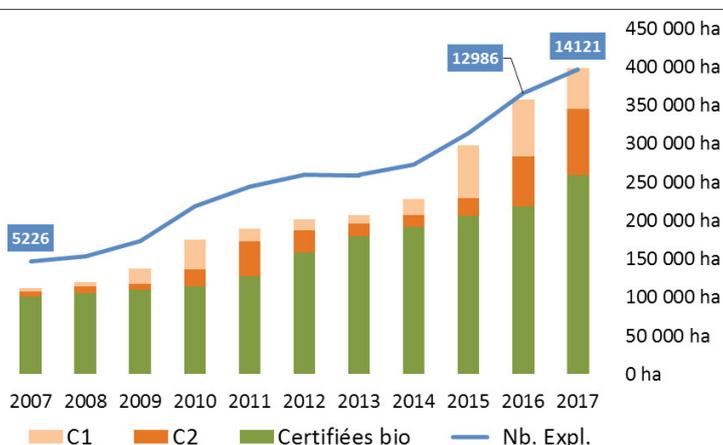
GARDER LA VALEUR AJOUTÉE GRÂCE À LA VENTE DIRECTE OU AUX STRUCTURES COLLECTIVES DE COMMERCIALISATION

L'autonomie dans les fermes passe aussi par la maîtrise de ses débouchés. En grandes cultures, la vente directe est beaucoup moins développée que pour d'autres productions, mais est toutefois possible comme le font les paysans boulangers.

Mais l'autonomie en filière longue est-elle possible ?

Les filières céréales et oléo-protéagineux bio ne fonctionnent pas comme les filières conventionnelles. Ces dernières sont basées sur les cours des marchés mondiaux et soumises au phénomène de spéculation et de volatilité des prix. Les filières bio sont jusqu'à présent peu impactées par la mondialisation des flux de matières premières agricoles. Historiquement, les marchés bio étaient des marchés dits "de niche" mais on se rend compte depuis plusieurs années qu'un changement d'échelle s'opère progressivement. En effet, les filières bio sont en évolution permanente en termes de collecte car la dynamique de conversions s'est maintenue en 2017 et se maintient également en 2018. On atteint 402 000 ha engagés en bio fin 2017 au niveau national (surfaces bio + en conversion), ce qui représente une augmentation de 12% par rapport à 2016. En parallèle, la consommation de produits bio progresse en France. Les achats de produits bio ont doublé entre 2012 et 2017. Le marché atteint 8,3 milliard d'euros aujourd'hui (contre 4,2 en 2012), et a progressé de 17% par rapport à 2016 (Source Agence bio).

Evolution des surfaces en grandes cultures conduites selon le cahier des charges AB depuis 2007



Afin d'accompagner ces évolutions de marchés, il est nécessaire d'avoir une visibilité sur les volumes à venir mais aussi sur les attentes spécifiques de chaque filière. Il est impératif de faire correspondre l'offre et la demande, en s'assurant de ne pas produire plus que les besoins du marché. La connaissance des filières bio pour un opérateur est donc nécessaire pour se prémunir d'éventuelles déstabilisations de marchés pouvant entraîner une chute des prix importante. Les producteurs bio ont donc tout intérêt à se regrouper et à mutualiser leurs productions afin de pouvoir maîtriser les volumes mis en marchés. Cela permet de réguler les marchés tout en sécurisant la rémunération.

Les structures collectives de commercialisation, dont fait partie la coopération, permettent aux producteurs de se regrouper pour mieux s'adapter à l'évolution des marchés. La valeur ajoutée est construite pour une même qualité de lot, et répartie de manière équitable entre tous les membres.



Témoignage de Anne Morellato (PROBIOLOR)

« La coopération permet de participer à la construction de filières durables en faisant le lien entre l'amont et l'aval de la filière. Une coopérative est dirigée par un collectif de producteurs représentatif de ses adhérents, qui prennent des décisions dans l'intérêt de tous. L'engagement auprès de clients permet d'avoir une vision sur les surfaces à emblaver pour chacune des filières. Le rôle de la coopérative est de faire correspondre les surfaces avec les contrats qu'elle a avec ses clients, afin de pouvoir valoriser les cultures de chaque exploitation. Le rôle de la coopérative est aussi d'informer les producteurs sur les risques de certains marchés. Par exemple, le marché du grand épeautre est un marché en dent de scie. Il y a quelques années, des prix très rémunérateurs ont circulé incitant fortement les emblavements

qui ont été beaucoup trop important face aux besoins de la filière. Cette surproduction a eu comme conséquence l'effondrement des prix de l'épeautre. Un autre petit marché est celui du seigle. Celui-ci est bien maîtrisé et stable car nous arrivons à mettre en culture ce que les meuniers nous demandent et pas plus, ce qui nécessite d'avoir des tonnages attendus de leur part. Tout est contractualisé avant les semis pour avoir le plus de sécurité possible sur les débouchés. La coopérative va jouer un rôle de défense de prix de vente des producteurs auprès des différents acheteurs. L'intérêt de se regrouper est d'être plus fort sur le marché (plus de volumes) sans se faire concurrence les uns les autres, en mutualisant les différents marchés que la coop a développé. Les valeurs de la coopération peuvent se résumer en quelques mots : anticipation, mutualisation, rémunération stable et équitable. »

Témoignage de Guillaume BOUCHE, paysan boulanger dans l'Aube (10)

Guillaume Bouche s'est installé en 2012 aux Riceys (10), avec 86 hectares de SAU en agriculture conventionnelle. En 2014, après avoir suivi une formation « Faire son pain à la ferme », il investit dans un moulin avec meule de pierre pour transformer son blé en farine. Il aménage un local chez lui, construit son four à pain, et passe en bio en mai 2015. « Au début je n'avais personne en bio autour de moi alors j'ai hésité mais maintenant les temps changent ». Il a maintenant élargi sa gamme avec l'achat d'une presse pour faire de l'huile de colza et de tournesol. Le tourteau est donné à un polyculteur éleveur du secteur.

« Je produis, je transforme et je vends pour être autonome un maximum.

Produire en bio dans le barrois est possible mais il faut bien réfléchir son système pour avoir un maximum d'autonomie possible en intrants. Pour ma part, je suis en train de changer pour réintroduire de l'élevage pour avoir de la matière organique pour mes sols et remettre des prairies temporaires dans ma rotation. Les terres du barrois sont des petites terres à cailloux avec des rendements limités. Il faut apporter de la valeur ajoutée sur la ferme en faisant de la vente directe, de la transformation, ou bien en faisant des cultures de niches. Il faut vraiment anticiper ses rotations et ses débouchés. Moi j'ai une petite surface donc je n'avais pas 36 solutions : soit on trouve de la valeur ajoutée, soit on est double actif. J'ai donc choisi l'autonomie pour mon système et j'en suis satisfait même si ça me demande beaucoup de travail. Je produis pour mes clients et j'ai la reconnaissance de mon travail en face. J'essaie de produire ce que je vais vendre, mais s'il y a du surplus je vends à la coop. J'ai repris aussi la partie triage en investissant dans un trieur récemment. Les réfections étaient trop importantes en coop donc j'ai préféré reprendre aussi cette étape-là. Je cultive 56 ha que je transforme et le reste est en luzerne, trèfle et jachères. Je travaille avec un éleveur pour ces surfaces-là. Les variétés anciennes participent à la viabilité de mon système.

J'ai commencé la multiplication de variétés anciennes de blés depuis plusieurs années et depuis 1 mois je n'utilise plus que ça pour

mes pains. Je n'y vois que des bénéfiques car ce sont des semences fermières, aussi productive voir même mieux que les variétés récentes certaines années, et tout ça sans fertilisation ! J'arrive à 17 quintaux en variétés anciennes cette année sans ferti contre 22 avec de l'azote pour des variétés récentes. En plus avec des vieilles variétés on est sûr d'avoir de la protéine. Pour les récentes, si tu ne mets pas de ferti, tu fais difficilement des protéines... donc avec des anciennes variétés je sais que je peux la valoriser en panification. Par rapport aux maladies, j'ai aussi vu la différence. Les variétés anciennes s'adaptent au terroir, et luttent contre les maladies. Par exemple j'ai eu de la rouille jaune au début et les pieds atteints n'ont rien donné donc j'ai conservé que les plantes qui ont résisté. Ceux qui étaient sensibles ne se sont pas reproduits.. maintenant je n'ai plus aucun souci de rouille, même cette année où il a beaucoup plu. Le dernier avantage, c'est au niveau nutritionnel : j'ai des clients qui viennent me chercher du pain car les nutritionnistes recommandent ces variétés là et les pains spéciaux en général.

Concentrer tous les maillons de la filière, c'est avoir plusieurs métiers.

Même s'il y a beaucoup d'avantages dans mon système, il faut apprendre plusieurs métiers et c'est la principale difficulté. Être paysan, boulanger, faire de la vente directe et les livraisons etc... Une certaine routine s'installe pour orchestrer toutes les étapes,



la charge de travail est importante mais le travail reste très varié. Ce qui me plaît dans ce métier c'est d'avoir retrouvé une autonomie de décision : je choisis ce que je veux faire pour mon exploitation et pour moi. En conventionnel, le technicien passe avec le programme phytos, et tu as juste à appliquer ce qui est noté ou ce qu'il te dit de faire. La chimie c'est la solution de facilité. Tu n'es plus vraiment maître de ton exploitation je trouve, et c'est ça qui m'a aussi poussé à changer de système, qui continue d'ailleurs d'évoluer chaque année. »

Être paysan-boulangier, c'est avoir plusieurs métier !



Pour aller plus loin : S'installer paysan-boulangier

Le réseau Bio en Grand Est a réalisé une fiche conseil pour s'installer en tant que paysan-boulangier. Pour le moment elle apporte des références et témoignages alsaciens. Elle sera réactualiser avec des éléments lorrains et champardenais ultérieurement. Elle n'en reste pas moins intéressante. Elle est disponible sur simple demande !



 Y. MICHAUD / CGA de Lorraine,
A. LAURENT/ FRAB Champagne Ardenne



RENCONTRE AVEC ANNE NEY, ÉLEVEUSE DE VOLAILLES BIO À MANONVILLERS (54)

« L'entraide c'est important en agriculture, moralement ou avec des coups de main, il faut savoir se dépanner, se soutenir et c'est très souvent réciproque ! ». Voici les premiers mots de l'interview d'Anne lors d'une distribution d'AMAP car elle venait d'aider un de ses collègues éleveurs de volailles avant la distribution. L'entraide, le soutien, Anne nous en reparlera plus tard autour de son installation et du lien avec ses AMAPs.

Le parcours et le projet d'installation

Anne a décidé de s'installer en 2014 à la suite de la retraite de son oncle, en reprenant 15 ha de foncier. « La recherche de terres est importante dans tout projet agricole et je ne voulais pas perdre ce foncier potentiel en repoussant mon projet d'installation ». Son projet a muri en tant qu'animatrice à la ferme pédagogique de Moyen, suivi d'un BPREA en polyculture-élevage. Cependant, la banque et les quelques refus de prêts liés à son statut (hors cadre familial, 40 ans, femme avec enfants en bas âge), ont fait évoluer son projet agricole. Anne voulait reprendre la ferme de son oncle, en polyculture – élevage (vaches allaitantes) avec un atelier de diversification en volaille. C'est finalement vers l'élevage extensif de volaille (chair et pondeuses) avec vente directe et quelques cultures de céréales et de pommes de terre qu'elle s'oriente. La contractualisation avec 3 AMAPs a fini de convaincre la banque de la solidité de son projet d'installation.

Pourquoi la volaille ?

« Parce qu'il ne faut pas beaucoup de surfaces pour en faire, que les investissements sont limités et parce que les AMAPs étaient très en demande de volailles et oeufs. »

Pourquoi la bio ?

« Parce que rien n'avait été mis sur les terres, l'élevage se devait d'être extensif et plein air et les AMAPs demandaient la certification». Et puis,



Présentation de la ferme

Productions végétales :

SAU de 26 ha dont 7,5 ha de SCOP, 14 ha de PT, 4,2 ha de PN, 30 ares de pommes de terre.

Productions animales :

Poules pondeuses : 2 bandes de 140 et 100 poules pondeuses (240 poules pondeuses)

Volailles de chair : un lot de 160 poulets par mois (1920 poulets par an)

Abattage : tuerie sur ferme (non CE)

Approvisionnement en aliments : aliments complets volaille de la Sica Est Ali Bio

Débouchés : 6 AMAPs, vente à la ferme, Probiolor (pour les céréales non autoconsommées)

Echange son foin contre des travaux des champs à un agriculteur bio voisin

Zoom sur les investissements de la ferme : 79 000 €

15 000 € : achat foncier

17 000 € : 5 poulaillers mobiles

(dont 3 auto-construits) et matériels d'élevage

5 500 € : silos mobiles

35 000 € : tuerie

6 500 € : outils des champs

lors de son installation, des agriculteurs bio du coin l'ont bien aidé comme Philippe Henry (céréaliériste bio à Vallois), « il m'a donné envie de travailler pour moi, avec une ferme à taille humaine et qui me permet aussi d'être présente pour mes enfants. C'était un peu mon parrain bio et sa femme est devenue la marraine d'une de mes filles ! » Avec le temps, Anne est de plus en plus critique vis-à-vis du label bio européen et s'intéresse de plus près à Nature et Progrès pour « une bio qui revendique un peu plus de valeurs sociales ».

Quels conseils donnerais-tu pour s'installer en volaille bio ?

« Avant l'installation, aller voir plusieurs fermes avec des systèmes différents (poulaillers, commercialisation...) voire faire des stages, pour se faire une idée de ce qui nous plaît et de ce qu'on veut reproduire chez nous ou pas.

Pour toute installation, se faire parrainer par des agris du coin, ça va favoriser l'entraide et permettre de partager ses questions et doutes avec des plus expérimentés.

Se former aussi auprès de différents réseaux (bio, Ardear) sur ses productions - en cours d'installation et une fois installée est aussi important. J'ai rencontré comme ça des éleveurs qui sont devenus des amis, on est solidaires et pas concurrents.

Ne pas s'installer en volaille de chair sans avoir sa propre tuerie ! Faire soi-même son propre abattage sans prestataire permet de :

- mieux s'organiser au niveau temps de travail,
- faire le conditionnement qu'on veut, car la présentation du poulet est importante en vente directe,
- voir l'intérieur de ses poulets, poules et donc de repérer les potentiels dysfonctionnements physiologiques pour ensuite réadapter en élevage : l'alimentation, le soin par les plantes si parasitisme il y a, l'ambiance du bâtiment...

“ Pour toute installation, se faire parrainer par des agris du coin, ça va favoriser l'entraide [...] ”

Bref, gérer jusqu'au bout son élevage et son produit à vendre !

Ne pas avoir peur d'essayer, de faire des petits tests et d'échouer ! On apprend le plus de ses propres erreurs ! Par exemple j'ai essayé de couper mon aliment complet pour les volailles de chair avec mon blé et mes poulets étaient ensuite trop gras. Je vais continuer ces essais sur volailles de chair par la suite pour essayer de fabriquer mon propre aliment avec les céréales bio du coin. Je voudrais aussi essayer d'élever des poussins pour mes poules pondeuses, aujourd'hui j'achète des poules pondeuses prêtes

à pondre (18 semaines d'âge environ) que j'éleve pendant 1 an et demi.»

Pourquoi le choix de la vente en AMAP ?

« Parce que j'aime le contact avec les gens, papoter, rigoler, échanger sur les évolutions de ma ferme, pas qu'avec des paysans, ça m'ouvre et ça ouvre ma ferme lors des visites des AMAPIens ! Aussi, parce que c'est hyper sécurisant de contractualiser un an en avance sur sa production. Et sur les volailles et les œufs, la demande est stable voire croissante, mes contrats ne diminuent pas ! Et puis il y a encore une fois l'entraide avec les chantiers participatifs, notamment pour la construction de ma tuerie, la récolte de pommes de terre... »

Des projets à venir sur la ferme ?

« Je voudrais améliorer l'ergonomie au travail, je voudrais arrêter de porter des seaux d'aliments par exemple. Et puis fabriquer mon aliment fermier pour mes poulets. »



Le temps de distribution des AMAP est un moment convivial pour Anne. Un temps d'échange et de partage qui va bien au-delà de l'acte de commercialisation de ses produits.

 Propos recueillis par
J. SICARD / CGA de Lorraine

BRÈVES

**SALON
PASSION DE NOS TERROIRS**

Lors des assises des filières et des marchés alimentaires qui se sont déroulées durant l'année 2017 en Grand Est, une des actions phares et innovante identifiée a été l'organisation d'un salon professionnel.

Ce salon est destiné à développer les échanges commerciaux entre les filières et les différents circuits de commercialisation.

3 rendez-vous «Passion de nos terroirs» sont déjà programmés :

- 18 septembre 2018 à Sélestat
- 17 octobre 2018 à Pont-à-Mousson
- 13 juin 2019 à Châlons-en-Champagne

Ces rencontres visent à :

- rapprocher les acteurs de la production, de la transformation, du commerce et de la restauration, pour leur permettre de développer leurs relations d'affaires ;
- mettre en relation l'offre et la demande afin de faciliter les échanges commerciaux et renforcer les capacités de commercialisation ;
- développer de la valeur ajoutée à tous les niveaux du territoire ;
- améliorer l'efficacité de l'organisation des marchés.

Le réseau Bio en Grand Est se mobilise pour ces rendez-vous car les produits bio locaux y ont toute leur place.



<https://www.passion-terroirs.com/>

VARIÉTÉS ANCIENNES : ANNÉE D'EVERSE, ANNÉE DE VERSE

Avec les semences paysannes, on est toujours contents à la fin : en cas de bonne année, on a du grain, en cas de mauvaise année, on sélectionne la génétique adaptée aux conditions difficiles.

Ce fut le cas cette année sur la plateforme de L'Or des Graines de Manoncourt-en-Woëvre : les averses orageuses étaient favorables à la verse et aux maladies. L'arrivée du sec a stoppé les rouilles et septoriose, mais c'était trop tard pour certaines variétés que nous avons dû relever à l'aide de piquets et de ficelles. Bref, le 4 juillet, jour de la visite publique de la plateforme, c'était le moment de sélectionner les variétés les plus résistantes à la verse : Blé des Vosges, Alauda, Alsace 22, Rouge de Champagne... Semis à la main, piquets, ficelles, récolte aux ciseaux sur plus de 40 variétés... C'est un travail de fourmi mais enthousiasmant tant qu'il est fait en collectif. Nous avons pu en mesurer l'utilité cette année : toutes les semences d'orge que nous avons récupérées des frigos de stations de semences ont eu beaucoup plus de mal à pousser que les variétés « conservées en plein champ ».

Nous avons redit aux agriculteurs présents notre projet de gratuité et de diffusion des semences : ceux qui le souhaitent peuvent nous demander n'importe quelle variété, que nous donnerons en petite quantité selon nos possibilités. Notre seule exigence ? Que ces variétés continuent d'être échangées entre cultivateurs, et que cette biodiversité et ses valeurs de gratuité se disséminent.



Y. MICHAUD / CGA de Lorraine



Suivi de la plateforme par l'équipe de L'Or des Graines : du semis à la moisson !

UTILISER LES PLANTES EN ÉLEVAGE : QUELLE EST LA LÉGISLATION ?

Lors d'une formation en phytothérapie, VIVEA a été rappelé à l'ordre par la Direction départementale de la Protection des Populations (DDPP). De nombreux éleveurs ont reçu par la suite un courrier les informant que les formations en phytothérapie et aromathérapie seraient désormais plus encadrées afin de se conformer à la réglementation. Dans cette note, il est rappelé que les plantes, utilisées dans un but préventif ou curatif rentrent dans le domaine du médicament et nécessitent de ce fait une Autorisation de mise sur le marché (AMM).

La législation n'a pas changé. Ce qui a évolué, c'est l'usage de plus en plus important d'extraits de plantes en médecine vétérinaire. Les plantes entrent dans deux catégories : soit celui de l'alimentation animale (sans effet préventifs et/ou curatifs revendiqués), soit dans celui du médicament vétérinaire.

Pour **soigner** ses animaux, un éleveur ne peut pas se procurer de produits à base de plantes sans ordonnances dès lors qu'il s'agit d'un produit présenté comme médicament vétérinaire. Si le produit est présenté comme **complément alimentaire**, l'éleveur pourra dans ce cas en acheter sans prescription. Dans ce cas-là, il faudra bien que le produit soit distribué dans l'alimentation du troupeau. Ainsi, les huiles essentielles, appliquées sur la peau de l'animal, ne rentrent pas dans ce cadre et sont donc considérées comme médicament vétérinaire.

Pour rappel, les huiles essentielles employées par l'éleveur doivent apparaître dans le cahier sanitaire de l'élevage, à l'instar de tout autre traitement. Si l'éleveur enregistre cet emploi d'huiles essentielles alors qu'il n'a pas de prescription, il risque une mise en demeure voire un procès-verbal pour défaut de tenue du cahier d'élevage (contravention de 5ème catégorie, 1500 euros d'amende.) Le non-respect de l'obligation d'ordonnance est quant à lui répréhensible à la fois pour l'éleveur et pour le vétérinaire qui vendrait le médicament sans ordonnance. Il s'agit d'un délit, passible de 2 ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Le vétérinaire peut prescrire le médicament à base de plantes en première intention s'il estime que celui-ci est plus approprié que le médicament allopathique. S'il n'y a pas de médicament autorisé à base de plantes pour l'indication visée ou si l'éleveur ne souhaite pas un médicament autorisé qui n'est pas à base de plantes, le vétérinaire peut prescrire une préparation magistrale à base de plantes. Seuls le vétérinaire et le pharmacien sont habilités à réaliser les préparations magistrales. Il est interdit à l'éleveur de fabriquer son propre médicament à base de plantes ou d'huiles essentielles. Il devra

donc faire appel à leurs services. Le vétérinaire rédigera une ordonnance pour une préparation magistrale que l'éleveur peut faire réaliser par un pharmacien de son choix ou par son vétérinaire prescripteur. Le vétérinaire est dans tous les cas libre de sa prescription. Il engage sa responsabilité professionnelle quand il rédige une ordonnance. Au titre de la réglementation, il n'y a pas d'obstacle à prescrire d'emblée une préparation magistrale à base de plantes si tant est que la prescription respecte la réglementation.



Réalisé à partir de l'interview d'Isabelle ROUAULT, référente nationale de la pharmacie vétérinaire pour la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), faite par Agrisalon.com



BRÈVES

LE SOL, RESSOURCE ESSENTIELLE DANS LES SYSTÈMES EN AB, QUELLES RECHERCHES CONSTRUIRE ?

L'INRA et l'ITAB organisent un séminaire participatif le 27 novembre 2018 à Paris de 9h à 17h, dont l'objectif est de construire des questions de recherche sur la thématique des sols en Agriculture Biologique.

Le séminaire abordera la question des sols en AB pour toutes les productions, dans un périmètre large englobant :

- des problématiques agronomiques et environnementales, traitées à l'échelle de la parcelle ou des territoires
- des questions d'ordre socio-économique et juridique

Inscription gratuite et obligatoire avant le 30 septembre (places limitées) : <http://urlz.fr/7qNs>

..... RÉFLÉCHIR AUTREMENT SON ÉNERGIE AVEC ENERCOOP

La coopérative Enercoop fournit de l'électricité garantie issue d'une énergie 100% renouvelable achetée en circuit court directement aux producteurs.

Un groupe de paysans et de vignerons s'est constitué autour de Tony Chocardelle, l'ancien président de la FRAB Champagne-Ardenne pour travailler avec Enercoop sur la production d'énergie, l'autoconsommation et les économies d'énergie sur les fermes bio. L'objectif est d'agrandir le groupe afin de bénéficier collectivement d'un meilleur tarif d'électricité.

Si vous aussi vous êtes intéressé par une telle démarche, vous pouvez contacter Christophe Dumont à Enercoop Ardennes-Champagne au 03 10 29 00 00 ou au 06 81 56 99 24

LE LAIT DE FOIN STG : BIENTÔT DISPONIBLE AUSSI EN FRANCE.

Que contient le cahier des charges de la Spécialité Traditionnelle Garantie (STG) « Lait de Foin » ? Au moins 75% d'herbe ou de foin, pas d'aliments fermentés, pas d'OGM. Après un voyage d'étude en Autriche, un groupe d'éleveurs a constitué une association « Lait de foin ». L'objectif de cette association est de faire connaître le cahier des charges européen et de le faire appliquer en France.

La réflexion sur l'appropriation de ce cahier des charges découle de deux voyages d'études dans la région de Salzbourg organisés par le SEGRAFO¹. A cette occasion, les éleveurs-voyageurs ont pu découvrir la production de « Heumlich² » chez nos voisins autrichiens qui ont travaillé au niveau européen pour faire valider le cahier des charges de cette production. Actuellement, le lait de foin représente 450 millions de litres soit 15% de la production laitière autrichienne totale et 600 produits laitiers. Il jouit une reconnaissance importante auprès des consommateurs (90% des consommateurs connaissent cette dénomination).

De retour en France, le groupe de précurseurs a créé l'association « Lait de Foin » qui a été reconnue Organisme de Défense et de Gestion (ODG) en mai dernier. Etant ODG, l'association a mandaté un organisme de contrôle (en l'occurrence Certipaq) pour passer dans les fermes et vérifier la conformité des pratiques avec le cahier des charges. L'INAO³ est en ce moment en train d'examiner le plan de contrôle, c'est-à-dire l'ensemble des procédures qui assurent le respect du cahier des charges, que suivra Certipaq dans les exploitations à certifier.

L'objectif de cette association n'est pas de faire évoluer le cahier des charges européen mais de le faire connaître et appliquer en France. Elle n'a pas non plus de vocation économique. En effet, elle ne produit pas de lait, ne gère pas de laiterie, ne distribue rien. Elle cherche à favoriser l'émergence, à l'échelon national, d'une filière spécifique répondant aux exigences du cahier des charges européen et d'assurer la certification des producteurs.

Les bienfaits du lait au foin sont nombreux. Il a été prouvé que les aliments fermentés, comme l'ensilage, peuvent donner un goût au lait et/ou avoir un impact sur sa capacité à être transformé en fromage. N'oublions pas non plus les impacts bénéfiques de la culture de l'herbe sur les paysages et la qualité de l'eau... Enfin, la vache est un ruminant. Lui fournir une alimentation composée essentiellement d'herbe et de foin c'est respecter sa physiologie. Le lait de foin n'est autre que le mode de production originel du lait.

Plusieurs dizaines de producteurs ont déjà manifesté leur intérêt pour la démarche et une vingtaine sont prêts à soumettre leur production aux contrôles afin de recevoir l'agrément « Lait de Foin ». De nombreux producteurs devraient les suivre incessamment sous peu, répondant à la demande du consommateur, de plus en plus soucieux du mode de production du lait. Ainsi, près de 20 millions de litres de lait pourraient bénéficier rapidement de la STG.

Affaire à suivre...



D'après le Communiqué de presse de l'association « Lait de Foin »

¹ association qui promeut le séchage en grange

² lait de foin

³ Institut National des Appellations d'Origine

-  **INFO** Séchage tous types de productions bio (céréales, maïs, sarrasin...), Séchoir certifié bio (Ecocert)
Contact : B. SEGAUD, La Noue (51), 06 14 20 80 41
segagri@orange.fr
-  **VEND** 20 balles rondes de pailles d'avoine bio
Contact : EARL du Popelin, ECURY le REPOS (51), 06 85 74 09 10
antony.loppin@gmail.com
-  **CHERCHE.** Installés en apiculture conventionnel, création d'une entité apiculture bio avec en conversion 150 ruches en année 1. Recherche des partenariats avec des agris en bio, sur parcelles luzerne ou proche de bois, forêt. Recherchons un bol alimentaire assez diversifié car nous ne pratiquons pas de transhumance. Nous sommes déjà installés en région IDF et Picardie en partenariat avec 5 agris bio. Nous restons à la disposition de tous pour échanger ou rendre visite sur place
Contact : D. DENUNCQ ou N. DELOBEL 06 98 16 74 95
-  **VEND** seigle et méteil bio
Contact : C. SCHNEIDER, KOESTLACH (68), 06 87 34 06 05 - scea.schneider@outlook.fr
-  **CHERCHE** 4T triticales ou triticales-pois
Contact : P-L. LAEMMEL, WILWISHEIM (67), 06 10 18 59 15 - fermemaraisvert@gmail.com
-  **CHERCHE** maïs grain
Contact : Dachswanger Mühle, Umkirch (Allemagne), +49 7665 940160
-  **CHERCHE.** Groupe d'éleveurs cherche foin de luzerne
Contact : CGA de Lorraine, Laxou (54), 03 83 98 49 20
-  **VEND** génisses pleines montbéliardes et croisées red cause surproduction de lait
Contact : M GERARD, GIRONCOURT sur VRAINE (88), 06 86 02 20 71
-  **CHERCHE** 2 à 3 tonnes de féverole d'hiver
Contact : A. RICHIER, REVILLE aux BOIS (55), 06 45 44 40 47
-  **CHERCHE.** La Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises dans les Ardennes relance son appel à candidature pour la recherche de maraicher bio. Une parcelle de 6 hectares est toujours disponible pour une installation, dans la commune d'Attigny. Appel à candidatures disponible sur <http://www.biochampagneardenne.org/>. Dépôt des candidatures avant le 31 décembre 2018 !
Contact : Terre de Liens 08, s.launais@terredeliens.org 09 70 20 31 41
-  **CHERCHE** Site agricole dans le 51. L'association Champagne Ardenne Nature Environnement cherche dans le 51 un paysan bio pour planter des haies vives en novembre.
Contact : Champagne Nature Environnement, cane.assos@ntymail.com - 06 41 40 88 02
-  **CHERCHE** Blé bio variétés Atlass, Skerzoo et Energo Triticale bio variété Vuka
Contact : R. FRANCOIS, CORNAY (08), fregiscaro@orange.fr - 06 12 83 78 16
- VEND** Blé bio variété Renan (1T disponible) et Annie (1T disponible)
Contact : R. FRANCOIS, CORNAY (08), fregiscaro@orange.fr - 06 12 83 78 16
-  **VEND** mélange luzerne / fléole: 7euros le kg
luzerne seule: 5euros le kg
Contact : A. CATHELAT, COLMIER le HAUT (52), aude.cathelat@gmail.com
-  **VEND** 119 grosses bottes carrées de foin de première coupe, ray grass/trèfle à 140 euros la tonne. 38 bottes carrées d'enrubanné trèfle/ ray grass à 150 euros la tonne
Contact : V. HERR, TUCQUEGNIEX, (54), 06 03 71 72 62
-  **CHERCHE** saindoux bio.
Contact : A. CHONE, MANDRES AUX QUATRE TOURS (54), 06 46 28 34 32
-  **VEND** Foin 2018. 120 bottes carrées environ 300 kg. 70 hauteur/ 120 largeur / 2m long. Prairie naturelle stockée sous abris. Monsieur charge le camion. 150 euros/tonne.
Contact : C. MARTIN, BLEVAINCOURT (88), 06.83.00.62.71
-  **VEND** 3 portées de porcelets disponibles à 8 semaines (le 15 août). 6 porcelets purs gascons. 21 porcelets gascons non purs (traces Duroc et Piétrain)
Contact : D. MOUCHETTE, MOUTROT (54), 06.87.94.04.37
-  **CHERCHE** Environ 10 vaches laitières. Etudie toute proposition. Urgent.
contact : LEDIG, FRNACHEVILLE (54), 06.79.86.82.59

Toutes les annonces :
<http://urlz.fr/7y2g>

Les offres que nous publions n'engagent en rien Bio en Grand-Est, elles sont sous l'entière responsabilité du donneur d'ordre. N'oubliez pas de demander le certificat bio de votre vendeur !

Vous êtes à la recherche ou vous avez à vendre des **fourrages bio**, des **céréales** et/ou des **animaux**, vous recherchez un **repreneur**, un **emploi**, un **stage** ? Faites le savoir sur la bourse d'échange de Bio en Grand Est !



AGENDA

LES RENDEZ-VOUS SUR L'AB EN GÉNÉRAL

Salon

Terr'Eau Bio

13 sept. 2018

Lieu : Archon (02)

Rendez-vous sur les techniques et filières bio

Pour s'inscrire :

<http://www.terreaubio.fr/inscription-reservation>

LES RENDEZ-VOUS EN PRODUCTIONS ANIMALES

Formation

Le sylvopastoralisme

6 sept. 2018

Lieu : Unienvielle (10)

Contact : Maelle DROUAILLET

gab10@biochampagneardenne.org

03 26 64 97 09 - 06 18 18 94 93

Formation

Zoom technique : alimentation des porcs en bio

11 et 20 sept. 2018

Lieu : Mirecourt (88) et Nançois le Grand (55)

Contact : Julia SICARD

jsicard.cga@orange.fr - 03 83 98 09 36 - 06 52 69 13 89

LES RENDEZ-VOUS SUR LES CIRCUITS LONG

Salon Professionnel

Salon Passion de nos terroirs

18 sept. 2018

Lieu : Sélestat (68)

Contact : Joseph WEISSBART

joseph.weissbart@opaba.org - 03 89 24 45 35 - 06 83 28 20 63

LES RENDEZ-VOUS GRAND PUBLIC

Foire

Foire de Châlons en Champagne

Vendredi 31 août et samedi 1er septembre

au **CARREFOUR DES ÉLUS**

(réservé aux élus - sur invitation)

Mercredi 5 et jeudi 6 septembre

aux **JOURNÉES SIGNES DE QUALITÉ ET D'ORIGINE**

Bio en Grand Est représentera le label bio durant ces journées

Vendredi 7 septembre à 14h

Conférence : **AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LES MÉTIERS D'AVENIR DE L'ALIMENTATION**

Co organisation Bio en Grand Est et Agence Bio

Cycle de conférences

- **Que se cache-t-il derrière les prix bio ?**

Jeudi 27 sept. à 20h

Lycée agricole de Château-Salin (57)

- **Quelle agriculture face au changement climatique ?**

Vendredi 28 sept. à 20h

Cinéma Le Caroussel à Verdun (55)

- **Quelle agriculture pour demain ?**

Samedi 29 sept. à 19h

Ferme de Borny (57)

Jacques CAPLAT sera l'intervenant de ce cycle de conférences.

Ferme bio Ouverte

La pressée à l'ancienne (Pomme bio)

30 sept. 2018

Lieu : Eaux-Puiseaux (10)

Au programme, visite de ferme et diverses animations

Contact : Maelle DROUAILLET

gab10@biochampagneardenne.org - 03 26 64 97 09 - 06 18 18 94 93

